

MAKIT SKB

FRAIS DE CANTINE ET TRANSPORT

2023 -2024

Mode de paiement des frais de transport et de la cantine :

- Virement bancaire ou dépôt d'espèces à la banque au nom de l'élève.**
Le reçu de dépôt de banque est déposé à la caisse de l'école pour enregistrement. Exiger un reçu de l'école après enregistrement.
- Chèque libellé à l'ordre de : MAKIT SKB**

Banque de dépôt : BICICI
Numéro de compte : CI 006 01392 010351400008 31

CANTINE : 350.000 FCFA / An

1 ^{er} versement Septembre	2 ^{ème} versement 05 Décembre	3 ^{ème} versement 05 Mars
150.000	120.000	80.000

TRANSPORT

Exceptionnellement pour les élèves de CM, Navette entre le site d'Angré et le Collège 100.000f / AN

	Quartier desservis
Zone 1	Bonoumin 1 - Belle Côte – BCEAO – Star 9 – Cocovico- Djibi - Arcades 1, 2,3 – Gestoci – 7 ^e Tranche
Zone 2	Attoban – Bonoumin 2 - Palmeraie - Riviera 2,3 – Vallon - 2 Plateaux - Café Versailles - Perles – 22 ^e Arr. - Mahou – Star 7 B - Pétro Ivoire – Pharmacie les Allées – Abri 2000 – Château d'eau – Groupement 4000 – Rosiers 1, 2, 3, 4, - 5,6 - Adama Sanogo
Zone 3	Lycée français – Riviera Golf - Pharmacie st- Pierre – Riviera 3 – Allabra -
Zone 4	Faya – Abata – Akouédo - Cité SIR – Génie 2000

1 voyage (matin ou soir)

1 voyage	Total De l'année	1ère période Sept -déc.	2ème Période Jan-mars	3eme périodes Avril-mai	Total par An (9 mois)
Zone 1	210 000 f	84 000	63 000	63 000	210.000 f
Zone 2	280 000 f	112 000	84 000	84 000	280.000 f
Zone 3	320 000 f	128 000	96 000	96.000	320.000 f
Zone 4	370 000 f	148 000	111.000	111.000	370.000 f

2 voyages
matin et soir

2 voyages	Total De l'année	1ère période Sept -déc.	2ème Période Jan-mars	3eme période Avril-mai	Total par An (9 mois)
Zone 1	380.000 f	152.000	114.000	114.000	380.000 f
Zone 2	430.000 f	172.000	129.000	129.000	430.000 f
Zone 3	500.000 f	200.000	150.000	150.000	500.000 f
Zone 4	550.000 f	220.000	165.000	165.000	550.000 f

N.B : Montant dû quel que soit le nombre de jours.

REMARQUES

- Pas de transport entre midi et 14h
- Le mois entamé est dû intégralement.
- Les frais de transport ne sont pas remboursables et ne peuvent être substitués aux frais de scolarité ou de cantine en cas de désistement ou de retrait de l'élève en cours d'année quelles que soient les raisons.
- Respecter l'heure et le lieu de ramassage convenus afin d'éviter le retard de l'élève en classe. Eviter de payer les frais de transport avec le chauffeur, les convoyeurs ou toutes autres personnes différentes du personnel de la caisse.
- Pas de reversement de frais de transport ou de cantine d'un élève sur le compte d'un autre.
- En cas de retour de chèque impayé quel que soit le motif, le parent de l'élève concerné ne sera plus autorisé au règlement par chèque. Il devra s'acquitter désormais de tout autres frais par dépôt bancaire et une pénalité de 10% sera appliquée sur le montant impayé en plus des frais prélevés par la banque

Contact responsable Cantine : M. LEFF

01-03-79-76-17

Contact responsable Transport : M. KOUASSI

07-48-11-73-58